

7 AVRIL 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 avril 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **SERGE DION** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-04-173 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-04-174 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 17 mars 2008
- 2008-04-175 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 31 mars 2008

7 AVRIL 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-04-176 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2008
- 2008-04-177 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 25 mars 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-04-178 4.1 Frais de déplacement – Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons de l'Est
- 2008-04-179 4.2 Participation de la Ville de Bromont à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2008-04-180 6.1 Adoption du règlement numéro 876-42-2008 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure)

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2008-04-181 7.1.1 Avis au Ministère des affaires municipales et des régions afin de reporter le dépôt du rapport financier 2007
- 2008-04-182 7.1.2 Résolution de prolongation d'un financement au montant de cinq cent quatre-vingt-neuf mille dollars (589 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92 et 861-2002
- 2008-04-183 7.1.3 Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de trois millions cent soixante-quatre mille dollars (3 164 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007 et 939-2007
- 2008-04-184 7.1.4 Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de trois millions cent soixante-quatre mille dollars (3 164 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007 et 939-2007

7 AVRIL 2008

2008-04-185	7.1.5	Adjudication d'une émission d'obligations au montant de trois millions cent soixante-quatre mille dollars (3 164 000 \$) à la suite de demandes de soumissions publiques règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007 et 939-2007
2008-04-186	7.1.6	Autorisation de signatures
2008-04-187	7.1.7	Prévisions budgétaires consolidées 2008
2008-04-188	7.1.8	Non renouvellement de l'entente en matière de services d'évaluation foncière
	7.2	<i>TRAVAUX PUBLICS</i>
2008-04-189	7.2.1	Installation de deux (2) nouveaux luminaires de rues dans le secteur de la rue Lotbinière
2008-04-190	7.2.2	Adjudication du contrat pour la tonte de pelouse
2008-04-191	7.2.3	Adjudication du contrat pour la réfection de rues et nouveau pavage
2008-04-192	7.2.4	Location de machinerie lourde
	7.3	<i>URBANISME</i>
2008-04-193	7.3.1	Vente du lot 3 945 942 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Monsieur Simon Downing et Madame Vivian Honeychurch (route Pierre-Laporte)
2008-04-194	7.3.2	Vente du lot 3 945 945 cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Monsieur Jean-Claude Lachance (route Pierre-Laporte)
2008-04-195	7.3.3	Vente du lot 3 945 950 cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Monsieur Lucien Henri (route Pierre-Laporte)
2008-04-196	7.3.4	Résolution afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 3346 667 à 3346 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome (ancien chemin public abandonné débouchant sur le chemin Choinière)
2008-04-197	7.3.5	Cession d'une servitude pour des infrastructures appartenant à Hydro-Québec et Bell Canada touchant des parties du lot 3 700 270 et une partie du lot 3 700 271, cadastre officiel du Québec, Circonscription foncière de Shefford, Place Champêtre
2008-04-198	7.3.6	Acquisition d'une servitude pour un égout pluvial et un point de rejet des eaux pluviales touchant une partie du lot 3 163 587, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Bromont, rue des Mouettes

7 AVRIL 2008

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

- | | | |
|-------------|--------|--|
| 2008-04-199 | 7.5.1 | Colloque Les Arts et la Ville 2008 |
| 2008-04-200 | 7.5.2 | Concours « Miss Hawaiian Tropic » Ski Bromont.com |
| 2008-04-201 | 7.5.3 | Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques |
| 2008-04-202 | 7.5.4 | Fête de l'amour 2008 de la paroisse St-François Xavier |
| 2008-04-203 | 7.5.5 | Contribution financière à Bromont en Art |
| 2008-04-204 | 7.5.6 | Congrès 2008 de l'Alliance canadienne de tourisme |
| 2008-04-205 | 7.5.7 | Subvention au Club horticole de Bromont |
| 2008-04-206 | 7.5.8 | Colloque du Carrefour action municipale et famille |
| 2008-04-207 | 7.5.9 | Subvention pour le Jardin communautaire les Coccinelles |
| 2008-04-208 | 7.5.10 | Comité de la culture de Bromont : mise à jour des nominations |
| 2008-04-209 | 7.5.11 | Comité de la famille de Bromont : mise à jour des nominations |

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2008-04-210 | 8.1 | Contribution de la Ville de Bromont aux bourses d'études de l'école secondaire Massey-Vanier |
|-------------|-----|--|

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- | | | |
|-------------|-----|--|
| 2008-04-211 | 9.1 | Adoption d'une grille salariale pour les étudiants |
| 2008-04-212 | 9.2 | Lettre d'entente entre la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux (CSN) |
| N.M. | 9.3 | Salaires accordés aux pompiers volontaires pour du travail de bureau et des tâches administratives |
| N.M. | 9.4 | Dépôt de la liste d'embauche des surnuméraires |

7 AVRIL 2008

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 10.1 Dépôt de la résolution du 18 mars 2008 de la MRC de Brome-Missisquoi relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont
- N.M. 10.2 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 12 février 2008 du Comité de la famille de Bromont
- N.M. 10.3 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 12 mars 2008
- N.M. 10.4 Dépôt des correspondances du maire du Canton de Shefford concernant l'offre de la Ville de Bromont en matière de loisirs
- N.M. 10.5 Dépôt d'une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour LE MACPHERSON
- N.M. 10.6 Dépôt d'une lettre envoyée à la MRC de la Haute-Yamaska concernant la quote-part de la Ville de Bromont

11. VARIA

- 2008-04-213 11.1 Résolution exprimant la volonté de la Ville de Bromont de conserver son corps de police
- 2008-04-214 11.2 Félicitations adressées à SAKA
- 2008-04-215 11.3 Entente en matière de loisirs avec le Canton de Shefford

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2008-04-216 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

MARIE-JÉRÔME HANOUL

7 AVRIL 2008

2008-04-173

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2008 avec les modifications suivantes :

Le sujet 9.3 est reporté à une séance subséquente ;

Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Résolution exprimant la volonté de la Ville de Bromont de conserver son corps de police ;
- 11.2 Félicitations adressées à SAKA ;
- 11.3 Entente en matière de loisirs avec le Canton de Shefford.

ADOPTÉ

2008-04-174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 17 MARS 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 17 mars 2008.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-175

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 31 MARS 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 31 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-04-176

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MARS 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2008 au montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (2 542 681,32 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MARS 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2008. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2008 se chiffre à **TROIS MILLIONS CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (3 119 650 \$)**.

ADOPTÉ

2008-04-177

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
25 MARS 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 25 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-04-178

**FRAIS DE DÉPLACEMENT – GALA DES GRANDS PRIX DU
TOURISME DESJARDINS DES CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE le 23^e Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est s'est tenu le jeudi 27 mars dernier à Sherbrooke ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE les frais de déplacement afférents à cet évènement auraient dû être prévus à la résolution 2008-03-145 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer les frais de déplacement afférents à la participation de Madame la mairesse Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais au Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est du 27 mars dernier au montant de **CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT CENTS (58,80 \$)**.

ADOPTÉ

2008-04-179

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À CERTAINS
TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES À BUT NON
LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les membres du Conseil et/ou leurs représentants à participer aux tournois de golf suivants :

- Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason ;
- Tournoi de golf du maire de Cowansville ;
- Tournoi de golf de La Classique BMP ;
- Tournoi de golf de la Ville de Farnham ;
- Tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier ;
- Tournoi de golf de la Rôtisserie St-Hubert ;
- Tournoi de golf du restaurant East-Side Mario's.

7 AVRIL 2008

D'autoriser le trésorier à payer un montant maximum de **DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 800 \$)**, pour la participation aux tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2008.

ADOPTÉ

2008-04-180

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-42-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H03-309, LA ZONE H03-327 ET D'Y AUTORISER LES HABITATIONS POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE HUIT LOGEMENTS DANS UN PROJET INTÉGRÉ (RUE BONAVENTURE)

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu :

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-02-057 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-42-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 mars 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-42-2008 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer , à même une partie de la zone H03-309, la zone H03-327 et d'y autoriser les habitations pouvant comprendre un maximum de huit logements dans un projet intégré (rue Bonaventure).

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-181

**AVIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES
RÉGIONS AFIN DE REPORTER LE DÉPÔT DU RAPPORT
FINANCIER 2007**

ATTENDU QUE l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la transmission par le vérificateur du rapport financier au trésorier au plus tard le 31 mars suivant l'expiration de l'exercice financier ;

ATTENDU QUE l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le trésorier doit déposer, lors d'une séance du Conseil, le rapport financier au plus tard le 15 avril ;

ATTENDU QUE les nouvelles modifications comptables relativement à la présentation de l'information financière sont applicables rétroactivement au 1er janvier 2007 ;

ATTENDU QUE le traitement du nouveau périmètre comptable municipal est également applicable à l'année 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser le ministère des Affaires municipales et des Régions d'un retard éventuel dans le dépôt du rapport financier 2007, reportant au plus tard au 15 mai ce dépôt prévu à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

2008-04-182

**RÉSOLUTION DE PROLONGATION D'UN FINANCEMENT AU
MONTANT DE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE
DOLLARS (589 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES RÈGLEMENTS NUMÉROS 614-88, 637-89,
669-90, 725-92 ET 861-2002**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait le 17 mars 2008, un montant de 640 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 148 557 \$ pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92 et 861-2002 ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant total de 51 600 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde à renouveler de 589 000 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 29 avril 2008;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02)*, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont emprunte 589 000 \$ par obligation en renouvellement d'un billet, pour un terme additionnel de 1 mois et 12 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉ

2008-04-183

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS
CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 164 000 \$) À LA
SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-
2006, 935-2007 ET 939-2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU**

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de **3 164 000 \$** effectué en vertu des règlements numéros 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007 et 939-2007, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

7 AVRIL 2008

cinq (5) ans à compter du 29 avril 2008. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 927-2006, 935-2007 et 939-2007 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2008-04-184

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS CENT
SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 164 000 \$) À LA SUITE
D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007
ET 939-2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations soit une obligation par échéance, pour un montant de trois millions cent soixante-quatre mille dollars (3 164 000\$) en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

RÈGLEMENTS NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
614-88	2 700 \$
637-89	1 400 \$
669-90	4 600 \$
725-92	537 700 \$
861-2002	42 600 \$
927-2006	250 000 \$
935-2007	2 000 000 \$
939-2007	325 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de 3 164 000 \$.

7 AVRIL 2008

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 avril 2008.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et des Régions et la CDS.

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1.

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 29 octobre et le 29 avril de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)*.

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

2008-04-185

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS
(3 164 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES RÈGLEMENTS NUMÉROS 614-88, 637-89, 669-90, 725-92,
861-2002, 927-2006, 935-2007 ET 939-2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 614-88, 637-89, 669-90, 725-92, 861-2002, 927-2006, 935-2007 et 939-2007 ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 164 000 \$ datée du 7 avril 2008 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût r
Financière Banque Nationale	98,4480 \$	190 000 \$	3,05%	2009	4,409
		198 000 \$	3,20%	2010	
		207 000 \$	3,55%	2011	
		217 000 \$	3,80%	2012	
		2 352 000 \$	4,10%	2013	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,2880 \$	190 000 \$	3,10%	2009	4,424
		198 000 \$	3,35%	2010	
		207 000 \$	3,65%	2011	
		217 000 \$	3,90%	2012	
		2 352 000 \$	4,05%	2013	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,3810 \$	190 000 \$	3,30%	2009	4,506
		198 000 \$	3,50%	2010	
		207 000 \$	3,80%	2011	
		217 000 \$	4,00%	2012	
		2 352 000 \$	4,15%	2013	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,4201 \$	190 000 \$	3,30%	2009	4,583
		198 000 \$	3,55%	2010	
		207 000 \$	3,80%	2011	
		217 000 \$	4,00%	2012	
		2 352 000 \$	4,25%	2013	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations, au montant de TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 164 000\$), de la Ville de Bromont soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

7 AVRIL 2008

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et des Régions et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2008-04-186

AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est titulaire de comptes d'opérations d'entreprise à la CIBC ;

ATTENDU QUE les personnes signataires ne sont plus à l'emploi de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'institution bancaire exige que deux (2) personnes de la Ville de Bromont soient autorisées à signer les transactions bancaires dans ces comptes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à signer les transactions bancaires lors des opérations avec la CIBC.

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions adoptées antérieurement.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-187

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES 2008

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des organismes périmunicipaux et supramunicipaux doivent dorénavant être consolidées dans les prévisions budgétaires des villes;

ATTENDU QU'à cette fin, le ministère des Affaires municipales et des Régions nous demande de compléter un formulaire présentant la consolidation des organismes qui font partie de notre périmètre comptable, soit : Société de développement économique de Bromont (SODEB) et Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les prévisions budgétaires consolidées 2008 tel qu'il apparaît aux pages 4 et 5 du formulaire du ministère des Affaires municipales et des Régions, intitulées respectivement : « Prévisions budgétaires – État consolidé des activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires – Exercice se terminant le 31 décembre 2008 » et « Prévisions budgétaires – État consolidé des activités financières d'investissement à des fins budgétaires – Exercice se terminant le 31 décembre 2008 », lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

2008-04-188

**NON RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE
SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE le protocole d'entente en matière d'évaluation avec la M.R.C. de La Haute-Yamaska se termine le 31 décembre 2008 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne désire pas négocier le prolongement de la présente entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 AVRIL 2008

D'aviser la M.R.C. de La Haute-Yamaska du non-renouvellement de l'entente en matière d'évaluation qui se termine le 31 décembre 2008

ADOPTÉ

2008-04-189

**INSTALLATION DE DEUX (2) NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUES
DANS LE SECTEUR DE LA RUE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu des demandes d'installation de nouveaux luminaires au coin des rues Lotbinière, Sheffington et Marisol ;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux services municipaux concernés selon la procédure adoptée en 2007 ;

ATTENDU QUE l'accroissement du volume de véhicules dans le secteur et la géométrie de la route sont des critères acceptables pour l'installation de nouveaux luminaires ;

ATTENDU QUE nous avons en main toutes les recommandations d'usage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'autorisation aux Services des travaux publics de procéder, avec Hydro-Québec, à l'installation de ces deux (2) nouveaux luminaires.

ADOPTÉ

2008-04-190

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA TONTE DE PELOUSE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la tonte de pelouse sur les terrains municipaux pour la saison 2008 ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a revu et corrigé le devis afin d'y inclure des clauses punitives qui vont mieux encadrer l'entrepreneur et la qualité de son travail ;

ATTENDU QUE sept (7) entrepreneurs ont été invités à soumettre des prix et qu'ils nous ont tous présenté des soumissions ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se réserve la possibilité de confier le contrat par secteurs regroupés ou séparément ;

ATTENDUE QUE le contrat prévoit maintenant la gestion des feuilles à l'automne sur tous les terrains municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la tonte de pelouse pour tous les terrains municipaux de tous les secteurs au plus bas soumissionnaire conforme soit LE GROUPE DEFBEK INC. pour la somme de **QUARANTE-SEPT MILLE NEUF CENT DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (47 917,77)** toutes taxes incluses.

ADOPTÉ

2008-04-191

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE RUES ET
NOUVEAU PAVAGE**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour la réfection de rues et nouveau pavage pour la saison 2008 ;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a reçu trois (3) soumissions dûment complétées ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, tous les soumissionnaires sont conformes aux exigences des plans et devis ;

ATTENDU QUE les sommes sont prévues au règlement d'emprunt numéro 948-2008 en voie d'adoption ;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt présenté au MAMR ;

7 AVRIL 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de réfection de rues et nouveau pavage pour la saison 2008 au plus bas soumissionnaire conforme soit : CONSTRUCTION D.J.L. INC. pour la somme de **QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (449 454,59\$)** toutes taxes incluses.

ADOPTÉ

2008-04-192

LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a effectué un appel d'offres concernant la constitution d'un répertoire des taux de location de la machinerie lourde pour l'année 2008 ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est représenté dans le tableau en annexe ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service des travaux publics à recourir au plus bas soumissionnaire pour chaque type de machinerie en fonction de la classe tarifaire requise et ce, selon les besoins identifiés par le Service des travaux publics pour chaque travail à réaliser, le tout, conformément au tableau des résultats de l'ouverture des soumissions annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, à l'intérieur des disponibilités budgétaires des postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-193

**VENTE DU LOT 3 945 942 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À MONSIEUR SIMON
DOWNING ET MADAME VIVIAN HONEYCHURCH (ROUTE
PIERRE-LAPORTE)**

ATTENDU QUE Monsieur Simon Downing et Madame Vivian Honeychurch sont intéressés à acheter une partie de l'ancienne emprise de la route Pierre-Laporte, en façade de leur propriété ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Monsieur Simon Downing et Madame Vivian Honeychurch le lot 3 945 942, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de mille quatre cent quarante-deux mètres carrés et trois dixièmes (1 442,3 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-04-194

**VENTE DU LOT 3 945 945 CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À MONSIEUR JEAN-
CLAUDE LACHANCE (ROUTE PIERRE-LAPORTE)**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Claude Lachance est intéressé à acheter une partie de l'ancienne emprise de la route Pierre-Laporte, en façade de sa propriété;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Monsieur Jean-Claude Lachance le lot 3 945 945, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de neuf cent trois mètres carrés et deux dixièmes (903,2 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-04-195

**VENTE DU LOT 3 945 950 CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, À MONSIEUR LUCIEN
HENRI (ROUTE PIERRE-LAPORTE)**

ATTENDU QUE Monsieur Lucien Henri est intéressé à acheter une partie de l'ancienne emprise de la route Pierre-Laporte, en façade de sa propriété ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Monsieur Lucien Henri le lot 3 945 950, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de cent dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (119,9 m²).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) plus les taxes applicables.

7 AVRIL 2008

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2008-04-196

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET DE
FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 3 346 667 À
3 346 669, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME (ANCIEN CHEMIN PUBLIC ABANDONNÉ
DÉBOUCHANT SUR LE CHEMIN CHOINIÈRE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Elaine Clark Grubb relativement à l'acquisition d'une partie d'un ancien chemin public débouchant sur le chemin Choinière, identifiée comme étant le lot 3 346 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord à se départir de cet ancien chemin public mais seulement dans sa totalité, sans qu'il en reste des parcelles;

ATTENDU QUE suivant des représentations, Messieurs Roy Earl Grubb et Harvey Persons sont désireux d'acquérir les lots 3 346 667 et 3 346 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, constituant la partie restante de l'ancien chemin public débouchant sur le chemin Choinière;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ces lots, elle doit leurs retirer le caractère de rue et les fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 3 346 667, 3 346 668 et 3 346 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement une superficie de quatre cent trente-trois mètres carrés et sept dixième (433,7 m²), deux mille dix mètres carrés et un dixième (2 010,1 m²) et cinq cent trente-trois mètres carrés et deux dixièmes (533,2 m²), représentant le vieux chemin public débouchant sur le chemin Choinière, le tout tel que montré au plan préparé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, en date du 25 mars 2008.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-197

**CESSION D'UNE SERVITUDE POUR DES INFRASTRUCTURES
APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA TOUCHANT
DES PARTIES DU LOT 3 700 270 ET UNE PARTIE DU LOT 3 700 271,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE SHEFFORD, PLACE CHAMPÊTRE**

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada ont installé leur infrastructure respective pour la desserte du Carrefour Champêtre;

ATTENDU QU'une partie de ces infrastructures traverse la rue de la Place Champêtre;

ATTENDU QUE Ville de Bromont de même que ses citoyens bénéficieront des avantages de l'installation de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à Hydro-Québec et Bell Canada une servitude touchant des parties du lot 3 700 270 et une partie du lot 3 700 271, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie totale de six cent cinq mètres carrés et sept dixièmes (605,7 m²), montrées à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3378, dossier A1465.

D'accepter le projet d'acte soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-04-198

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UN ÉGOUT PLUVIAL ET
UN POINT DE REJET DES EAUX PLUVIALES TOUCHANT UNE
PARTIE DU LOT 3 163 587, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROMONT, RUE DES
MOUETTES**

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'une conduite d'égout pluvial furent réalisés par le personnel des ateliers municipaux sur la propriété de Monsieur Daniel Deblois, au 12, rue des Mouettes;

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Deblois est d'accord a consentir une servitude touchant cette infrastructure municipale à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Daniel Deblois une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial ainsi qu'à un point de rejet de ces mêmes eaux pluviales, touchant une partie du lot 3 163 587, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent vingt-quatre mètres carrés et deux dixièmes (124,2 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1405, dossier F445.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2008-04-199

COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE 2008

ATTENDU QU'il est important que le Comité de la culture de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière de culture;

ATTENDU QUE la présence d'un membre du Comité de la culture de Bromont au Colloque Les Arts et la Ville s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu culturel pouvant être bénéfique pour le Comité;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget régulier du SLCVC-T pour la participation à des colloques;

7 AVRIL 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un membre du Comité de la culture de Bromont ainsi que la mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au Colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra du 14 au 16 mai 2008 à Sept-Îles.

DE défrayer les frais inhérents à ce Colloque à un membre du Comité de la culture de Bromont et à Madame Pauline Quinlan pour une somme n'excédant pas **DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS (2 200 \$)**, incluant les frais de transport.

ADOPTÉ

2008-04-200

CONCOURS « MISS HAWAIIAN TROPIC » SKI BROMONT.COM

ATTENDU QUE la Station de ski souhaite organiser l'évènement « Miss Hawaiian Tropic le 5 juillet 2008 de 8h00 à 18h00 ;

ATTENDU QUE le Service de police procédera à une rencontre avec les responsables de l'évènement le matin même de l'activité pour s'assurer du respect des conditions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Ski Bromont.com à tenir l'évènement « Miss Hawaiian Tropic » le 5 juillet 2008 de 8h00 à 18h00.

D'émettre gratuitement en faveur de Ski Bromont.com un permis selon les conditions énumérées par le Service de police de Bromont.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-201

**APPEL DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont gère la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de compléter la demande pour le programme d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière dans le cadre de « l'Appel de projets » en développement des collections des bibliothèques publiques, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

D'accorder à Madame Sophie Deslauriers, la responsable de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont, le pouvoir de compléter et de signer le programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉ

2008-04-202

FÊTE DE L'AMOUR 2008 DE LA PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la paroisse St-François-Xavier tient depuis de nombreuses années l'événement « La Fête de l'Amour » soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU QUE la paroisse a besoin d'un permis les autorisant à réaliser cette activité annuelle;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE la paroisse a également besoin du soutien du *Service de police* pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, ainsi que du soutien des *Travaux publics* pour le nettoyage de la chaussée et l'installation des barrières « mills » et des pancartes de détours, et que les Services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'émettre gratuitement un permis d'utilisation des voies publiques à la paroisse St-François-Xavier pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux de la Fête de l'amour 2008, dimanche 8 juin de 9h30 à 10h30, sur la rue Shefford.

D'offrir un soutien de la part des Services municipaux concernés (*Service de police* et *travaux publics*) pour assurer la circulation, installer les équipements pour détourner la circulation et nettoyer la chaussée.

D'autoriser le SLCVC-T à faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation relative à la fermeture temporaire de la rue Shefford pour réaliser cette activité.

ADOPTÉ

2008-04-203

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À BROMONT EN ART

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T) a procédé à l'analyse de la demande de la société à but non lucratif Bromont en Art pour la tenue du symposium Bromont en Art les 4, 5 et 6 juillet 2008;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

ATTENDU QUE pour souligner le 10^e anniversaire de cet événement, l'organisme souhaite organiser le symposium sur la rue Shefford;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a consulté et rencontré les Services municipaux concernés par la demande de l'organisme, soit le Service de l'urbanisme, le Service des travaux publics, le Service de police;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE ce symposium implique l'occupation temporaire d'emplacements situés en bordure de la rue Shefford, entre les rues John-Savage et du Bourgmestre, pour la tenue d'activités et l'installation de kiosques et d'équipements à l'usage du public et des exposants;

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'utilisation des stationnements du Campus récréo-éducatif Germain-Desourdy, d'un stationnement public situé sur la rue Shefford, du stationnement de l'église Saint-François-Xavier, du stationnement du parc Compton et d'un stationnement de débordement situé sur la rue de l'Aubergiste;

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'interdiction de stationner sur le tronçon de la rue Shefford situé entre les rues John-Savage et du Bourgmestre, sur le tronçon du chemin de Gaspé, entre le parc Compton et le boulevard de Montréal, sur la rue Jacques-Cartier, sur la rue Marcel-R.-Bergeron et sur la rue John-Savage, les 4, 5 et 6 juillet entre 9 h et 18 h 30;

ATTENDU QUE ce symposium implique également l'ajout d'arrêts obligatoires temporaires à l'intention des véhicules circulant sur la rue Shefford, aux intersections avec les rues John-Savage et du Bourgmestre;

ATTENDU QUE ce symposium implique également le marquage temporaire de traverses piétonnes sur la chaussée de la rue Shefford, aux intersections avec les rues John-Savage, de Gaspé et du Bourgmestre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la société à but non lucratif *Bromont en art* à tenir l'édition 2008 du Symposium Bromont en art les 4, 5 et 6 juillet 2008, sur le tronçon de la rue Shefford compris entre les rues John-Savage et du Bourgmestre.

D'autoriser, du 3 au 7 juillet 2008, l'installation de kiosques de vente et d'exposition, d'équipement à l'usage du public, tels des cabinets sanitaires, de même que les activités reliées à un symposium de ce genre pendant la durée de l'événement pourvu :

- a) qu'elles soient supervisées et approuvées par *Bromont en art* ou son représentant autorisé;
- b) qu'elles aient fait l'objet d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'elles occupent lorsqu'il n'est pas la propriété de la Ville;
- c) que tout équipement soit installé et que toute activité soit tenue de manière à ce qu'un couloir de circulation piétonnière d'au moins 1,5 m de largeur soit constamment dégagé entre le kiosque ou l'activité et la chaussée;

7 AVRIL 2008

- d) que tout kiosque soit à au moins :
 - 1. 3 m d'un bâtiment ou d'un autre kiosque;
 - 2. 1,2 m d'une borne d'incendie;
 - 3. 6 m d'une intersection;
- e) que tout kiosque constitué d'une tente ou d'une bâche soit conforme à la norme CAN/ULC-S109-M (Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables) ;
- f) qu'aucun élément combustible ne se trouve à l'intérieur des kiosques à l'exclusion des œuvres, présentoirs, chaises et tables;
- g) qu'aucun équipement comportant des flammes nues ne soit utilisé à l'intérieur ou à moins de 3 m d'un kiosque;
- h) qu'un extincteur en état de marche soit présent que chaque kiosque dont les parois sont constituées d'un matériau textile soit pourvu qu'un extincteur en état de marche;
- i) que tout fil électrique soit protégé.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T ou la personne qu'il affecte à faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations relatives à l'installation, sur la rue Shefford, de la signalisation temporaire montrée au plan joint en annexe.

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T à émettre des autorisations de stationnement sur la rue Shefford à l'usage des organisateurs de l'évènement.

D'autoriser le Directeur du SLCVC-T, de même que le personnel habilité du Service de police, à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées dans la présente résolution soient satisfaites.

D'autoriser le personnel habilité du Service de Police à émettre des contraventions en cas de non-respect des interdictions temporaires de stationner ou de non-respect de la signalisation temporaire.

D'autoriser l'utilisation des stationnements du Campus récréo-éducatif Germain-Desourdy, d'un stationnement public situé sur la rue Shefford, du stationnement de l'église Saint-François-Xavier, du stationnement du parc Compton et d'un stationnement de débordement situé sur la rue de l'Aubergiste pour stationner les véhicules des exposants et du public du symposium.

D'autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisme Bromont en Art de **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)** incluant toutes les taxes applicables.

7 AVRIL 2008

DE mandater le directeur du SLCVC-T afin de signer une entente avec le promoteur du symposium Bromont en Art, ainsi que de contrôler et évaluer la participation de la Ville et du promoteur.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ

2008-04-204

CONGRÈS 2008 DE L'ALLIANCE CANADIENNE DE TOURISME

ATTENDU QUE Monsieur Richard Deslandes est un acteur important en tant que promoteur d'événements ;

ATTENDU QUE la Ville encourage la participation de citoyens impliqués à divers colloques ou congrès (comité de la famille, comité culturel, SATQ) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE défrayer les frais d'hébergement et les repas, inhérents au Congrès de l'Alliance canadienne du tourisme sportif, de Richard Deslandes pour une somme n'excédant pas CINQ CENTS DOLLARS (500.00\$).

ADOPTÉ

2008-04-205

SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le concours *Maisons Fleuries* s'inscrit dans la mission du SLCVC;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont démontre un intérêt pour poursuivre l'encadrement du concours *Maisons Fleuries* qui est directement lié à son champ d'intérêt;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont souhaite poursuivre ses activités régulières;

ATTENDU QUE le SLCVC a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une subvention de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200 \$)** pour assurer l'organisation du concours *Maisons Fleuries* et pour assumer une partie des frais de leurs opérations courantes.

ADOPTÉ

2008-04-206

COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

ATTENDU QU'il est important que le Comité de la famille de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE la présence de membres du Comité de la famille de Bromont au 20^e Colloque sur l'action municipale et les familles, offert par le Carrefour action municipale et famille, s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le Comité;

ATTENDU QU'un budget avait été prévu en ce sens lors de la préparation budgétaire du poste budgétaire de la Politique familiale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ**

D'autoriser deux (2) membres du Comité de la famille de Bromont à assister au 20^e Colloque sur l'action municipale et les familles qui se tiendra du 13 au 15 juin 2008 à Rimouski.

7 AVRIL 2008

DE défrayer les frais inhérents à ce Colloque aux deux (2) membres du Comité de la famille de Bromont pour une somme n'excédant pas **MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 800 \$)** à même le poste budgétaire de la Politique familiale sur présentation de factures.

ADOPTÉ

2008-04-207

SUBVENTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE LES COCCINELLES

ATTENDU QUE le Jardin communautaire Les Coccinelles a besoin d'embaucher des ressources pour réaliser les travaux de préparation en vue de l'ouverture du Jardin;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les activités de démarrage du Jardin communautaire au début de chacune des saisons;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget régulier du SLCVC-T pour aider le Jardin communautaire à démarrer ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une subvention de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** au Jardin communautaire Les Coccinelles pour l'embauche de ressources pour la réalisation des travaux de début de saison, permettant ainsi au Jardin communautaire Les Coccinelles d'offrir un environnement de qualité aux jardiniers membres du Jardin.

ADOPTÉ

2008-04-208

COMITÉ DE LA CULTURE DE BROMONT : MISE À JOUR DES NOMINATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique culturelle ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique culturelle ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens ;

ATTENDU QUE depuis la nomination du premier Comité de la culture de Bromont lors de la résolution 2005-03-109, des changements sont survenus au sein du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité de la culture actualisé de : Mesdames Lise Deschâtelets, Diane Jules, Gillian Lortie et de Messieurs Daniel Gagnon et Jean-François Hamelin.

DE déléguer le conseiller municipal délégué à la culture, en tant que représentant du Conseil municipal auprès de ce Comité, et de l'autoriser à entériner la candidature de nouveaux membres lors de l'année 2008.

DE déléguer, sans droit de vote, le directeur du SLCVC-T ou son représentant, auprès de ce Comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liées au plan d'action, selon le règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

ADOPTÉ

2008-04-209

**COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT : MISE À JOUR DES
NOMINATIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique familiale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens;

ATTENDU QUE depuis la nomination du premier Comité de la famille de Bromont, entériné lors de la résolution 2005-03-108, des changements sont survenus au sein du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 AVRIL 2008

D'entériner la nomination au Comité de la famille de Bromont actualisé de : Mesdames Mélanie Devin, Rollande Dubord, Marie-Ève Lagacé, Chantal Lévesque, Diane Perron. et de Messieurs Jacques Lapensée et Daniel Prévost.

DE déléguer le conseiller municipal dédié à la famille, en tant que représentant du Conseil municipal, auprès de ce Comité et de l'autoriser à entériner la candidature de nouveaux membres lors de l'année 2008.

DE déléguer, sans droit de vote, le directeur du SLCVC-T ou son représentant, auprès de ce Comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liés au plan d'action, selon le règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

ADOPTÉ

2008-04-210

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AUX BOURSES
D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER**

ATTENDU QUE l'école secondaire Massey-Vanier demande à la Ville de Bromont de contribuer aux bourses d'études remises aux étudiants à la fin de l'année scolaire 2007-2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer les sommes suivantes à ces organismes à but non lucratif à titre de contributions :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) :
250 \$
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): 250 \$.

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-211

ADOPTION D'UNE GRILLE SALARIALE POUR LES ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite être concurrentielle et faire de la rétention auprès des étudiants, de façon à ce qu'ils reviennent d'année en année;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la grille salariale suivante pour le camp de jour :

Selon études et expériences	
Secondaire 5 complété	10.00\$/heure
Cégep – 1 année complétée	11.00\$/heure
Université – Inscription pour étude temps plein	12.00\$/heure
Pour chaque année d'étude supplémentaire	0.25\$/heure
Pour chaque année d'expérience	0.50\$/heure

DE compléter la grille salariale précédente avec la grille suivante pour la coordination du camp de jour :

Selon la fonction	
Pour la coordonnatrice du camp de jour : même barème plus pour chaque année d'expérience	1.00\$/heure
Pour l'adjoint(e) à la coordination : même barème plus pour chaque année d'expérience	0.75\$/heure

D'adopter la grille salariale suivant pour les plages :

Avec certification sauveteur national	16.00\$/heure
Avec certification sauveteur national plage	16.50\$/heure

ADOPTÉ

7 AVRIL 2008

2008-04-212

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

N.M.

**SALAIRES ACCORDÉS AUX POMPIERS VOLONTAIRES POUR DU
TRAVAIL DE BUREAU ET DES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

Le sujet 9.3 est reporté à une séance subséquente.

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste d'embauche des surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION DU 18 MARS 2008 DE LA MRC DE
BROME-MISSISQUOI RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE
CHANGEMENT DE MRC DE LA VILLE DE BROMONT**

7 AVRIL 2008

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution du 18 mars 2008 de la MRC de Brome-Missisquoi relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont.

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 FÉVRIER
2008 DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 12 février 2008 du Comité de la Famille de Bromont.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 12 MARS 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 12 mars 2008.

N.M.

**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES DU MAIRE DU CANTON DE
SHEFFORD CONCERNANT L'OFFRE DE LA VILLE DE BROMONT
EN MATIÈRE DE LOISIRS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des correspondances du maire du Canton de Shefford concernant l'offre de la Ville de Bromont en matière de loisirs.

7 AVRIL 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMIS
POUR LE MACPHERSON**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis pour LE MACPHERSON.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE ENVOYÉE À LA MRC DE LA HAUTE-
YAMASKA CONCERNANT LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre envoyée à la MRC de la Haute-Yamaska concernant la quote-part de la Ville de Bromont.

2008-04-213

**RÉSOLUTION EXPRIMANT LA VOLONTÉ DE LA VILLE DE
BROMONT DE CONSERVER SON CORPS DE POLICE**

ATTENDU QUE l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) a demandé au gouvernement du Québec d'inciter les villes de moins de 100 000 habitants à recourir aux services de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE cette proposition du syndicat des policiers de la SQ se retrouve dans un mémoire présenté devant la commission parlementaire chargée de se pencher sur le projet de loi C-60 par lequel le gouvernement entend modifier la *Loi sur la police* ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire exprimer son désir de conserver son Service de police ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont répond à toutes les exigences pour pouvoir bénéficier d'un Service de police municipal ;

ATTENDU QUE les citoyens et la population bromontoise sont très satisfaits des services de la police de Bromont ;

7 AVRIL 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont désire conserver son Service de police municipal à Bromont afin de répondre aux attentes de ses citoyens.

D'envoyer la présente résolution au Premier Ministre, au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'au député Pierre Paradis.

ADOPTÉ

2008-04-214

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À SAKA

ATTENDU QUE le 27 mars dernier s'est tenu le 23^e Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la région des Cantons-de l'est à Sherbrooke ;

ATTENDU QUE le cirque équestre SAKA a remporté le prix dans la catégorie des attractions de moins de 100 000 visiteurs pour l'année 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE féliciter toute l'organisation du cirque équestre SAKA pour son prix remporté lors du Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins.

ADOPTÉ

2008-04-215

**ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LE CANTON DE
SHEFFORD**

ATTENDU la résolution numéro 2008-02-092 à l'effet que le Canton de Shefford souhaite faire bénéficier ses citoyens d'activités sportives estivales offertes par la Ville de Bromont et son partenaire le Club de soccer Bromont inc. ;

7 AVRIL 2008

ATTENDU QUE suite à cette résolution, les élus du Canton de Shefford avaient décidé de ne pas conclure une telle entente ;

ATTENDU QUE suite aux pressions de leurs citoyens, les membres du Conseil du Canton de Shefford sont revenus sur leur décision afin de permettre la conclusion d'une entente loisirs avec la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Ville de Bromont ont pris connaissance de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE réitérer les conclusions de la résolution numéro 2008-02-092 adoptée le 18 février 2008.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Josée Tourigny s'enquiert de l'agrandissement du stationnement P-5 de Ski Bromont afin de connaître de quel côté se fera l'agrandissement et quel sera le nombre de places ajoutées. Elle se questionne également sur le rôle du Comité Consultatif d'Urbanisme pour s'assurer que ledit comité s'assure bien de conserver le caractère champêtre de la rue.
- Monsieur Jacques Lapensée veut savoir s'il y a eu un avis d'envoyé à la Ministre relativement au référendum et quelle a été la réaction.
- Madame Rollande Dubord demande qu'est-ce qu'il risque d'arriver si la Ville de Bromont obtient une réponse positive lors du référendum et que la Ministre décide quand même de ne pas accorder le transfert de MRC demandé.
- Monsieur Jean-Nicolas Harel questionne le Conseil afin de connaître les actions que la Ville de Bromont entend prendre pour régler le problème du manque de places dans les garderies de Bromont. Il s'interroge à savoir si les membres du Conseil ont des conseils à lui donner. Enfin, il demande s'il y a quelque chose à faire avec la collaboration de son employeur pour accélérer la réponse du gouvernement du Québec.

7 AVRIL 2008

- Madame Marie-Èvre Lagacé mentionne qu'il y a beaucoup de noms sur la liste d'attente pour les garderies, qu'elle reçoit plusieurs appels tous les jours et que le dossier est en attente d'une réponse de Québec depuis mai 2007.
- Monsieur Jean-Pierre Hallé veut savoir si la Ville de Bromont a fait une évaluation des coûts relativement au changement de MRC et si à court terme, on connaît le coût pour adhérer à la MRC de Brome-Missisquoi.
- Monsieur Martin Abran demande quel est le rôle du SLCVC-T si le Club de BMX désire repartir ses activités et s'interroge également sur la façon de fonctionner pour obtenir de l'aide.

2008-04-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE